IV

# Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.22 — TELEPHONE

## Une femme brûlée par une lampe à pétrole

**Hier, vers 8 heures du soir, Mlle Madeleine Vinot, 44 ans, couturière, boulevard Beaurepaire, 138, chez Gaston Venant, marchand de beurre, a été grièvement brûlée dans les circonstances suivantes :**

**Elle portait une lampe à pétrole, lorsque, par suite d'un faux mouvement, elle la laissa tomber.**

**Le pétrole s'étant enflammé, les flammes se communiquèrent à ses vêtements, au lit et aux meubles de sa chambre.**

**Horriblement brûlée, la malheureuse couturière poussa des cris qui attirèrent les habitants de la maison.**

On roula Madeleine Vinot dans une couverture, et tandis que des voisins éteignaient le commencement d'incendie, M. Venant faisait prévenir des docteurs.

Deux accoururent qui prodiguèrent des soins à la victime de cet épouvantable accident et la firent transporter à l'hôpital de la Fraternité, où elle arriva dans un état absolument désespéré.

Elle avait, en effet, tout le haut du corps complètement brûlé et souffrait horriblement.

## Femme brûlée vive

Hier, vers une heure de l'après-midi, un accident à peu près identique à celui que nous rapportons plus haut, s'est produit rue des Longues-Haies, 109, cour Cyrille Caquant. Mme Aurélie Dumez, 61 ans, dont le mari travaille au peignage Pollet, à Tourcoing, a été, elle aussi, transformée en torche vivante.

M. Dumez était parti pour le marché et la femme vaquait aux soins du ménage.

A un certain moment, elle crut s'apercevoir que le feu baissait dans le fourneau. Elle voulut y remettre un peu de charbon et pour ce faire souleva une marmite qui se trouvait placée dessus.

A ce moment un retour de flammes se produisit et Mme Dumez, effrayée, laissa tomber le récipient qui fit basculer le poêle mal assujetti sur le plancher.

Le charbon se répandit autour de la pauvre femme, dont les vêtements furent bientôt en flammes.

A ses cris les voisins accoururent. Au même moment, son mari rentrait. Tous se précipitèrent sur elle et parvinrent à se rendre maîtres du feu.

Mais l'intervention avait été trop tardive, tout le côté gauche du corps, y compris le bras et la jambe, avait été brûlé.

La pauvre femme a reçu les soins du docteur Dupré, qui, jugeant son état fort grave, l'a fait transporter à l'hôpital de la Fraternité.

Son état est considéré comme désespéré.

## Une nouvelle découverte

Le nombre des guérisons radicales de l'Eczéma et autres maladies de la peau obtenues jusqu'à ce jour par le Cadum, la nouvelle découverte médicale, est tellement grand, que les spécialistes les plus réputés en ont été étonnés et émerveillés. Employé pour n'importe quelle affection de la peau, Cadum procure instantanément un mieux sensible et la guérison radicale du mal suit rapidement. Dès son application, il calme les démangeaisons et permet de recouvrer le sommeil réparateur aux personnes qui, pendant des années, ne faisaient que se gratter. Vous êtes découragé, car vous avez tout essayé, tout employé, sans résultat ; eh bien ! reprenez courage, car l'action du Cadum diffère de celle des autres produits. Il guérit éruptions, boutons, herpès, urticaires, dartres, gourme, pustules, pellicules, écorchures, pelade, etc. Boîtes : 50 c. et 1 fr. Tes Phies. Dépôt : 3, rue Scribe, Paris.

## Ecrasé par un tramway

Nous avons souvent montré combien il était dangereux de monter ou de descendre avant l'arrêt complet des cars. Presque chaque jour amène, en effet, son accident, sans pourtant que tous ces exemples portent leurs fruits et arrêtent l'ardeur des voyageurs.

Un nouvel accident vient de se produire rue de la Gare, qui devrait pourtant faire réfléchir les moins prudents.

M. Paul Delescluse, fils du teinturier-apprêteur du boulevard de Belfort, ayant voulu hier soir, vers 7 heures et demie, sauter à la marche dans la voiture motrice d'un car C, qui passait rue de la Gare, manqua le marchepied, roula sur le rail, et eut le pied droit coupé, à hauteur de la cheville, par une roue de la remorque.

Transporté chez Mlle Servenay, marchande de parapluies, il y reçut les soins de plusieurs médecins, qui l'ont fait ensuite conduire chez son oncle, place de la Liberté.

Il est probable que l'amputation du pied sera nécessaire.

### LES CENT FRANCS DE LA CUISINIERE

Procès-verbal pour vol a été dressé à Gustave Idé, 65 ans, journalier, rue des Halles, 15.

Jeudi dernier, Marie Lefebvre, cuisinière, rue Vauban, 14, lui ayant remis un carnet mentionnant des légumes à livrer, avait laissé, par mégarde, un billet de 100 francs dans ce carnet. Idé poussa un cri de joie en s'en apercevant et commença une de ces noces qui font époque dans la vie d'un pochard.

Quand il fut arrêté, il ne lui restait rien des cent francs.

### TOUJOURS BENOIT

Plainte pour escroquerie d'une somme de 6 francs a été déposée par Mme Tacquenière, rue Cugnot, contre le fameux Jean Benoit, courtier en photographie, dont plusieurs fois déjà, nous avons eu l'honneur d'entretenir nos lecteurs.

### UN HOMME PROPRE

Samedi, vers 11 heures du soir, les agents ont arrêté Julien Vanglabette, 29 ans, chauffeur, 16, rue Bayart, qu'ils ont rencontré boulevard de Metz, porteur de douze kilos de savon.

Après s'être fait quelque peu tirer l'oreille, notre homme a avoué avoir soustrait ce savon dans l'usine de M. Napoléon Liénard, rue Lannes, où il est employé.

### FETE DE QUARTIER

Mercredi soir a eu lieu chez Boucherie, cafetier, rue du Moulin, une réunion de commerçants du quartier à l'effet d'élaborer un projet de fête qui aurait lieu l'an prochain à l'occasion de l'Exposition Internationale de Roubaix et dont la date serait fixée ultérieurement.

Une deuxième réunion aura lieu mercredi prochain 26 octobre, à 8 heures 1/2 chez Planquart, cafetier, rue du Moulin, 134. Tous les commerçants du quartier sont invités à y assister.

### INSCRIPTION DE LA CLASSE 1910

Les jeunes gens du canton Est de Roubaix, appelés par leur âge à participer à la formation de la classe 1910, sont informés qu'ils doivent se faire inscrire à la Mairie, Bureau Militaire, du lundi 24 au samedi 29 octobre courant, ainsi que les retardataires des cantons Ouest et Sud.

### ENTRE VOISINE ET VOISIN

Ferdinand Vanguysegem, 37 ans, peigneur, rue Jean-Bart, cour Vandenosten, 7, a été mis en état d'arrestation pour bris de clôture, coups et blessures à Helena Adam, 21 ans, dévideuse, demeurant dans la même cour.

### EN DEUXIEME CLASSE

Edouard Vandampen, 31 ans, peigneur, rue des Longues-Haies, 278, et François Pesseniers, 38 ans, charbonnier, même rue, cour Desreumeaux, ont été mis en état d'arrestation, hier matin, à 5 heures et demie, à la gare de Roubaix, pour avoir voyagé en 2e classe, n'étant munis que d'un billet de 3e classe.

Trouvant que leur cas n'était pas assez grave, ils avaient déchiré un rideau du compartiment et une housse de dossier.

### GUERRE D'EXTERMINATION

Le service de la fourrière qui fonctionne encore, tout le monde se demande pourquoi, a capturé deux toutous dans la journée de samedi.

ARTHRITIQUES, DYSPEPTIQUES
Prenez après chaque repas 2 ou 3
PASTILLES VICHY-ÉTAT

### ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 23 octobre 1910

*Naissances.* — Robert D[illegible], rue Made[illegible] — Yvonne Avet, rue de [illegible], 2e cour [illegible] 19. — Séverine Chapel, rue [illegible] — Arthur Delebarre, rue de la [illegible], cour Briet, 20. — René Vergult, rue Thiers [illegible] — Marguerite Lepoutre, place Carnot, [illegible] Dans [illegible] 3.

*Décès.* — Georges Handrez [illegible], boulevard de Belfort, 35. — Jean Vermuerche, [illegible] ans, [illegible] rand, rue Dampierre, 35.

### [illegible]

ENTORSE. — Un garçon de [illegible] Louis Lefebvre, 30 ans, demeurant [illegible] est tombé du portail [illegible]

Dans sa chute, il s'est fait une entorse du pied gauche.

Le docteur Wartel lui a ordonné [illegible] jours de repos.

ACCIDENT D'USINE. — Auguste Dechamps, tisseuse à la filature Parent-Monfort, a reçu un rouleau sur la jambe droite.

L'incapacité de travail sera selon l'avis du docteur Parmentier, de 20 jours, sauf complications.

Nous fumons tous le ZIG-ZAG

### LYS-LEZ-LANNOY

LE VOL DE LA RUE DU BOIS. — Nos lecteurs se rappellent qu'une inconnue s'était présentée à l'estaminet tenu par M. S[illegible], au numéro [illegible] de la rue du Bois et qu'à son départ, la cabaretière s'était aperçue qu'une somme de 35 francs manquait dans un coffret déposé dans la cuisine.

La gendarmerie de Roubaix informée de l'affaire ouvrit une enquête très sérieuse. Elle se trouve en ce moment sur une piste qui amènerait bientôt l'arrestation de la coupable.

## CROIX

PRELEVEMENT DE BEURRE. — M. Joly, commissaire de police, a prélevé divers échantillons de beurre qu'il a envoyés au laboratoire de Lille, pour analyser.

## WATTRELOS

### CURAGE DES AQUEDUCS ET FOSSES

En exécution de l'arrêté municipal du 16 septembre 1909, tous les aqueducs qui n'ont pu être curés en 1909 devront l'être pour le 30 octobre 1910 au soir. Tous les fossés, sans distinction, servant à l'écoulement des eaux devront être curés également pour la même date.

Aucun avis personnel, aucune lettre ne seront donnés ou adressés aux propriétaires [illegible] le service de police, soit par [illegible].

*Le 1er novembre 1910, des procès-verbaux seront adressés aux retardataires.*

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissance.* — Paul Delattre, rue des Fleurs.

*Mariages.* — Charles Debaere, homme de peine et Angèle Catteau, doubleuse. — Clodomir Dubois, tisserand et Marie Lamont, tisserande.

LE SUCRE BEGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR ET A SA FONTE REGULIERE

# GAZETTE TOURQUENNOISE

### LES VELOS S'ENVOLENT

Obligé de rentrer dans l'hôtel des Postes, Georges Hus, rue du Dragon, eut l'imprudence de laisser sa bécane à la porte de l'établissement *sans placer près d'elle une ou deux sentinelles.* Mal lui en prit, car à sa sortie il constata que la machine avait disparu.

Il a dû se contenter de déposer une plainte entre les mains du commissaire de son arrondissement.

### IL FAUT PURGER

La police a arrêté hier matin en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Lille, Alfred Castel, 24 ans, rue de Berkem.

Il était appelé à purger une peine de trois mois de prison encourue pour coups et blessures.

### MOUVEMENT DE LA POPULATION

Du 16 au 22 octobre, il y a eu 23 arrivées et 16 départs dont :

Arrivées : hommes, 8 ; femmes, 10 ; enfants 5.
Départs : hommes 4, femmes 8, enfants 4.

### BAINS MUNICIPAUX

L'Etablissement des Bains sera fermé le lundi 24 courant, à cause de réparations urgentes.

### PETITE CORRESPONDANCE

UN LECTEUR ASSIDU. — Parfaitement, il devra faire deux années de service.

Je ne fume que le NIL

### Etat-Civil

de TOURCOING du 23 octobre 1910

*Naissances.* — Maes Georges, rue de Lille, 26. — Hanno André, rue de Bapaume, 39. — Deman Emile, rue de Lille, 3. — Bouckaert Marie, rue du Brun-Pain.

*Décès.* — Vanneste Jules, 52 ans, tisserand, rue de Gand, 1135.

# LILLE

## Les mésaventures d'un luthier lillois à Paris

Un de nos concitoyens, M. Pierre Hel, luthier, boulevard de la Liberté vient d'être à Paris, victime d'une mésaventure dont il se souviendra quoiqu'elle se soit terminée à son avantage.

Le luthier lillois s'était rendu dans la capitale avec l'intention d'y prendre un merveilleux violon marqué « Guarnerius » valant au moins quinze mille francs.

M. Hel était descendu dans un hôtel de la rue des Martyrs et avait laissé le violon enfermé dans une armoire de sa chambre, durant le temps de faire quelques courses.

Lorsque plus tard le luthier voulut reprendre son précieux instrument, il s'aperçut non sans un indicible émoi que dans l'étui devant enfermer le « Guarnerius » se trouvait un affreux instrument de bazar valant tout au plus vingt-neuf sous.

M. Hel, se précipita aussitôt au commissariat voisin et conta sa mésaventure à M. Dumas, commissaire qui se rendit en sa compagnie à l'Hôtel indiqué.

Le magistrat interrogea le personnel et devant l'attitude équivoque du garçon François Bringuier, décida de perquisitionner dans la chambre du domestique.

Cette perquisition eut pour heureux résultat la découverte du « Guarnerius » dans le sommier du lit occupé par Bringuier.

Très heureux, M. Hel rentra en possession de son violon et le voleur fut dirigé immédiatement vers le Dépôt.

## Tombé d'un premier étage

**En voulant pavoiser sa maison, un cabaretier tombe et se blesse**

Un accident assez grave s'est produit dans l'après-midi de dimanche, dans le quartier de Moulins-Lille.

M. Emile Herminot, 28 ans, demeurant 19, rue Monge, se disposait à placer un drapeau à la façade de son estaminet, à l'occasion du passage des manifestants protestant contre la cherté des vivres.

Il se trouvait monté à hauteur du premier étage, lorsque soudain il fit un faux mouvement, perdit l'équilibre et tomba lourdement sur le trottoir.

Dans sa chute, l'infortuné Herminot se luxa l'épaule droite et se contusionna assez sérieusement aux genoux.

Un docteur requis, vint prodiguer des soins au blessé dont l'état n'est heureusement pas grave.

### LES ANCIENS CHASSEURS A PIED

La société de secours mutuels « Les Anciens Chasseurs à pied » a tenu hier, dimanche, en un banquet, son [illegible] dans les salons de l'Hôtel Lambert, rue de l'Hôpital-Militaire, la fête de Sidi-Brahim et son [illegible] anniversaire.

Dès 2 heures, de nombreux convives — une centaine environ — sociétaires et invités prenaient place autour des tables garnies de fleurs.

A la table d'honneur, on remarquait, entourant M. le commandant du 16e chasseurs à pied, qui présidait, M. le capitaine David, représentant M. le général Davignon, commandant le corps d'armée ; MM. les capitaines Sée et Patton, du 16e chasseurs ; une délégation des Anciens Chasseurs à pied de Cambrai, composée de MM. Grattepanche, président ; Castille et Ramon, et tous les membres du Conseil d'administration.

Par une délicate attention, une délégation du 16e chasseurs qui avait été invitée, assistait au banquet.

Le repas, bien servi, fut fort animé, et une gaîté de bon aloi régna durant toute la fête, entre les convives.

Au champagne, M. le président de la société présenta les excuses des invités qui ne purent assister au repas et remercia de leur présence les assistants.

Il lut ensuite le rapport annuel sur l'état moral et financier de la société qui, dit-il, est excellent. Il remercia encore les membres de la commission de leur dévouement à la société et dit que le matin une délégation s'était rendue au cimetière de l'Est pour déposer sur les tombes du commandant Lion, président fondateur, et d'autres membres, des fleurs et une couronne.

Le président remit ensuite des souvenirs à plusieurs membres de la société qui obtinrent des récompenses pour la mutualité.

Il termina en buvant à la santé de tous et à la France.

D'autres toasts très applaudis furent ensuite prononcés par MM. le commandant du 16e chasseurs ; Haverland, secrétaire, et Grattepanche, de Cambrai.

La parole fut alors donnée aux chanteurs qui rivalisèrent d'entrain pour charmer l'assistance, laquelle ne leur ménagea pas ses applaudissements.

*Et ce fut tard dans la soirée que l'on se sépara, emportant de cette fête un profond et durable souvenir.*

### LES DANGERS DE L'IVRESSE

Légèrement pris de boisson, le journalier Gaston Bauvin, 30 ans, sans domicile fixe, voulait entrer, dimanche, vers trois heures du soir, à l'estaminet portant le numéro 182 de la rue de Paris, afin de s'offrir une consommation.

En raison de l'état chancelant du client, le cabaretier refusa de le laisser pénétrer chez lui.

Pas du tout content, Bauvin voulut, tout en maugréant, gagner le large, lorsqu'il glissa sur le trottoir et alla donner son coude dans un carreau de la fenêtre, lequel vola en éclats.

Un pot de fleurs qui se trouvait sur le châssis tomba et se brisa également en mille pièces.

Le préjudice causé au cabaretier s'élève à *une dizaine de francs.*

Bauvin a été appréhendé par la police et sera poursuivi pour ivresse manifeste.

### LES BRISEURS DE VITRES

Grand émoi dimanche matin, vers trois heures, parmi les habitants de la rue du Frénelet.

Des individus mal intentionnés, voulant exercer une vengeance parce qu'ils n'avaient pas été reçus dans certaines maisons hospitalières de l'endroit, brisèrent plusieurs carreaux aux fenêtres ; les débris dégringolèrent avec fracas.

La police étant intervenue, réussit à appréhender plusieurs briseurs de vitres, qui allèrent s'expliquer devant le commissaire de police de permanence.

Le magistrat les a nantis chacun d'un procès-verbal en bonne et due forme.

### ANCIENS MILITAIRES DU 43me DE LIGNE

La fête annuelle de la société des Anciens militaires du 43me régiment d'infanterie aura lieu le dimanche 30 octobre.

A deux heures, banquet à l'hôtel de l'Elysée, boulevard de la Liberté, 65, siège de la société.

Rendez-vous au siège, à onze heures. — Se munir de l'insigne de la société.

### ECOLE DES BEAUX-ARTS

Le cours spécial pour les jeunes filles, professé par Mme Darchez, commencera mardi prochain, 25 octobre.

### UN ENFANT TOMBE ET SE BLESSE

Le jeune René Ibis, 7 ans, demeurant rue des Guinguettes, se disposait, hier après-midi, à rentrer à son domicile, lorsqu'il fit un faux pas et tomba sur la bordure du trottoir.

Dans sa chute, le bambin, qui s'était luxé le pied droit, dut recevoir les soins d'un docteur requis en hâte.

## Désespérée !

**Une ouvrière tente de se suicider**

En proie à des chagrins intimes qui la tourmentaient depuis quelque temps, une ouvrière fileuse, Mme Marthe Robierschy, *24 ans, habitant rue du Grand-Balcon, cité* Pecqueur, 4, a tenté de se donner la mort, hier soir, en absorbant 60 grammes d'une spécialité pharmaceutique à base de laudanum.

La désespérée reçut aussitôt les soins de M. le docteur Bécour, qui lui fit prendre un énergique contre-poison.

Quoique l'état de la jeune femme soit peu grave, le docteur jugea nécessaire de la faire transporter à l'hôpital Saint-Sauveur, où elle est entrée en traitement.

## Le Concert du « Pain Mutuel »

C'est hier dimanche qu'eut lieu le grand concert annuel organisé par la commission de la Société de secours « Le Pain Mutuel ».

Une foule et [illegible] nombreuse se pressait sur les gradins de l'Hippodrome lorsqu'à quatre heures l'excellente fanfare des [illegible] et de l'Est ouvrit le concert.

Les organisateurs avaient groupé pour le [illegible] de leur fête une pléiade d'artistes [illegible] qui durant trois heures charmèrent les milliers de spectateurs enthousiastes.

Tour à tour l'on applaudit, bissa et trissa les premiers sujets de l'Opéra, le baryton [illegible] du public lillois, Jean Noté et Mme Yvonne Gall, le grand tragédien Albert Lambert, [illegible] André Brunot, tous deux sociétaires de la Comédie-Française.

« Les Rosalleux » de Tourcoing, Watteeuw [illegible]

M. Th. Boone, avait assumé la lourde tâche d'[illegible]

Ce fut en somme une [illegible]

## La Fête des Peintres

A [illegible] de la Saint-Luc [illegible] ouvriers peintres et [illegible] environs [illegible] lundi, 24 octobre, à 11 heures, en [illegible] salle de la Bourse du Travail, 25, rue de Lyon [illegible] travailleurs de la peinture et similaires.

M. le docteur Verhaeghe et M. André Tellier [illegible] la parole.

Les ouvriers syndiqués et non syndiqués sont instamment priés d'assister à cette réunion qui sera très intéressante.

A son issue une superbe tombola gratuite sera tirée entre tous les syndiqués.

L'entrée sera libre.

### L'HABILE PICKPOCKET

Dans la soirée de samedi, M. Lefebvre, constructeur à Athies, de passage à Lille, a été délesté de son chronomètre en or, estimé 255 francs.

Quand il s'aperçut de cette disparition, il s'en fut hâtivement au poste de police du troisième arrondissement, déposer une plainte.

M. Jénot, commissaire, n'a pu que consigner ses déclarations et lui promettre de faire diligence pour rechercher le pickpocket.

### CHIEN HARGNEUX

A 10 heures du matin, hier, le chien de M. Engremont Pierre, rue des Meuniers, cité Delmar, 10, a mordu à la main droite Mme Vandoherbecke, domiciliée au numéro 8 de la même cité.

L'animal, visité par un vétérinaire, a été reconnu sain.

### LE DEPIT AMOUREUX

N'ayant pu réussir à se faire agréer près de Mlle B. D., âgée de 18 ans, le jeune Léon Lart 18 ans ouvrier à l'usine de Fives, demeurant rue Pierre-Legrand, lui administra hier soir, quelques coups de poing, espérant ainsi la faire revenir à de meilleurs sentiments.

*Pas contente du tout, la jeune fille alla se plaindre à la police qui a ouvert une enquête.*

## Chute dans les remparts

**Un manœuvre tombe d'une hauteur de cinq mètres et se blesse grièvement**

Un accident sur les suites duquel on ne peut encore se prononcer, s'est produit dans la soirée de dimanche, sur les fortifications.

Un manœuvre de maçon, Auguste Blusse, 27 ans, demeurant 16, rue Faucompré, passait vers 7 heures et demie, près de la Porte Louis XIV, lorsque pris d'un besoin naturel, il s'aventura sur les glacis. Malheureusement, trompé par l'obscurité, M. Blusse tomba d'une hauteur de 5 mètres, dans une douve.

A ses appels, des passants accoururent et s'empressèrent de relever le malheureux qui était grièvement blessé.

*Un docteur appelé, accourut et, après avoir* examiné le manœuvre, constata qu'il avait plusieurs côtes luxées et l'avant-bras gauche fracturé.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état qui est assez grave, le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

### ON CAMBRIOLE RUE DE PARIS

Au quatrième étage du numéro 167 de la rue de Paris, habitent dans des chambres séparées, les garçons de café Henri Allosery et Emile Deberry et le maître d'hôtel, Georges Tischhauser.

Ce dernier est depuis 15 jours en traitement à l'hôpital. Hier soir vers 11 heures, les garçons de café, ayant terminé leur journée, regagnaient tranquillement leur chambre, lorsqu'ils constatèrent que pendant leur absence on s'y était introduit par effraction.

Un désordre inimaginable régnait dans leur chambre ; les armoires avaient été vidées et leur contenu jeté pêle-mêle sur le plancher.

Les garçons de café coururent aussitôt avertir M. Martin, commissaire de permanence, qui ouvrit une enquête.

Le cambrioleur s'était également introduit dans la chambre du maître-d'hôtel.

On ne connaît quant à présent, le montant de son butin.

## Hazebrouck

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme veuve Louis Pley, née Eugénie Huyghe, propriétaire, décédée samedi, presque subitement dans sa 74e année.

La défunte était la mère de notre confrère d'Hazebrouck, M. Albert Pley à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Les funérailles seront célébrées mardi 25 octobre.

### ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**FRESNES**

ARRESTATION. — Les gendarmes de Condé ont mis en état d'arrestation le jeune Seurinck Ernest, âgé de 10 ans, pupille des enfants assistés de Lille, qui avait quitté les époux Henri Canon, chez qui il était placé. Seurinck est en outre soupçonné d'être l'auteur de plusieurs vols commis à Fresnes et à Condé.

## Douai

### CONGE DE LA TOUSSAINT

M. le directeur départemental de l'Enseignement primaire a décidé que, cette année, le congé réglementaire de la Toussaint serait augmenté d'une demi-journée, c'est-à-dire de l'après-midi du mercredi 2 novembre de façon à être joint sans interruption au congé du surlendemain de la Toussaint, qui est un jeudi.

Les classes seront donc fermées le lundi 31 octobre, au soir, et rouvertes le vendredi 4 novembre, au matin.

On demande un MENAGE JARDINIER-CONCIERGE avec bonnes références.
*Ecrire au bureau du journal* « Le Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, à Lille, aux Lettres L. C. W.

## Cambrai

CHAMBRE DE COMMERCE. — Voici l'ordre du jour de la séance du jeudi 27 octobre 1910, à dix heures du matin :

1. Communications diverses. — 2. Vitesse commerciale des chemins de fer. — 3. Suppression du travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu. — 4. Rétinez d'[illegible] colonial. — 5. Tenue des livres de commerce à la machine à écrire. — 6. Affaires diverses.

INSPECTION DU 1er D'INFANTERIE. — Le général Nicolas commandant la 1re division d'infanterie est venu inspecter le 1er régiment de ligne. Les « anciens » disponibles ont été passés en revue.

Le général a reçu ensuite les officiers.

THEATRE MUNICIPAL. — M. [illegible], directeur de notre scène, nous donnera aujourd'hui lundi 24 octobre pour les débuts de la troupe d'opéra, « Faust ».

IVRESSE ET TAPAGE NOCTURNE. — Le sieur Ardouin Lille, âgé de 18 ans, se trouvant en état d'ivresse menait grand tapage vendredi vers 10 heures du soir, sur la place d'Armes. Il frappait à tour de bras sur un chaudron et s'accompagnait de cris plus ou moins harmonieux. Un agent intervenant emmena l'ivrogne au violon [illegible] il passa la nuit.

Procès-verbal lui a été dressé pour ivresse et tapage nocturne.

### ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

**HAUCOURT**

LE FEU. — Une maison habitée par deux ménages d'ouvriers, les époux Ducuailly Henri et Cosse Warianne a été complètement détruite par un incendie. L'immeuble appartenait à M. Decaudin J.-B. Les pertes sont évaluées à 2000 fr. couverts par une assurance de 1.800 francs. La cause du sinistre est inconnue.

**VILLERS-GUISLAIN**

GRANGE INCENDIEE. — Un violent incendie dont la cause n'est pas bien déterminée a complètement détruit une grange contenant d'importantes récoltes et divers instruments aratoires, louée par M. Deélique J.-B. et appartenant à M. Moynet Pierre.

Les dégâts sont évalués à 2000 fr. pour les récoltes et à 3.500 francs pour le bâtiment. Il y a assurance.

# PAS-DE-CALAIS

### ARRONDISSEMENT D'ARRAS

**AVION**

**LES ENFANTS DE CHŒUR S'AMUSENT**

Depuis quelque temps, des actes de malveillance étaient commis, à la tombée du jour, sur les chantiers de la rue Proudhon, où la municipalité fait construire actuellement des égouts.

Les lanternes servant à éclairer les excavations pendant la nuit, étaient quotidiennement éteintes.

Des pavés étaient jetés dans les tranchées pour détériorer les aqueducs, ou bien placés sur la chaussée pour faire tomber les chevaux ou briser les roues des voitures.

Des obstacles en fil de fer étaient placés à travers la route pour faire choir les piétons.

Enfin, ce qui est plus grave, les clôtures établies pour la sauvegarde du public étaient démolies et les pieux jetés dans les tranchées.

Mise au courant de ces faits, la police se livra à une surveillance très active et ne tarda pas à mettre la main sur les coupables.

Ce sont des gamins de 9 à 12 ans qui, en sortant du salut, où la plupart font office d'enfants de chœur, se livraient à ces déprédations.

Pendant que la municipalité prenait toutes ses dispositions pour éviter des accidents, les petits calotins dressaient toutes sortes d'embûches pour nuire aux passants.

Ces jeunes produits de l'éducation cléricale sont évidemment dignes de pitié, mais que penser des véritables responsables ?

### ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

## Lens

LE CHAPITRE DES LOGEURS. — Mme Pierre Ronchez, demeurant avenue de la Fosse, a porté plainte à la gendarmerie contre son ex-logeur, Julien Vandenberghe, qui a filé en emportant des vêtements appartenant à son mari.

On le recherche.

COLLISION. — M. François Lemire a été renversé, petit chemin de Loos, par un cycliste dont la machine était dépourvue de lanterne.

Projeté violemment sur le sol, M. Lemire a été contusionné et a eu ses vêtements déchirés.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Pique Ernest, rue Molière, 56. — Gaquère Georgette, rue d'Annay, 51. — Clara André, rue E. Bar.

Décès. — Fontaine Ernest, 22 ans, à l'hospice. — Pontault Fernand, 1 an, rue Duguesclin, 31. — Herbaut Geneviève, 3 jours, rue de Béthune, 414.

**LIEVIN**

ENTRE VOISINS. — Jean-Baptiste Ponthieu et Charles Lefebvre sont des voisins entre lesquels ne règne pas l'accord parfait. Ils se sont chamaillés et ont fini par se porter des coups réciproques, ce qui leur a valu un procès-verbal dressé par la gendarmerie.

ENTRE L'ARBRE ET L'ECORCE. — Comme son mari s'attardait chez Maurice Lecourt, Mme Onésime Delaitre alla l'attendre à la porte. Quand il sortit, elle se répandit en amers reproches, demandant à Delaitre pourquoi il n'allait pas travailler. Lecourt crut devoir intervenir ; mal lui en prit, car l'instant d'après il échangeait des calottes avec Mme Delaitre, ce qui eut pour résultat d'amener les gendarmes à verbaliser contre eux.

EN FAMILLE. — Une discussion a éclaté entre les frères Léopold et René Sagaert, cité du numéro 11 de Lens, rue de Grenay. Léopold a culbuté René et la femme de ce dernier a reçu des coups de poing de sa belle-sœur.

La gendarmerie, informée, a dressé procès-verbal.

CHAPITRE DES LOGEURS. — M. Rémi Camphyn, débitant rue Defernez, 75, avait toute confiance en son logeur, Valère Vancamp, auquel il prêta divers objets. Confiance mal placée, puisque le logeur a filé en emportant les objets prêtés.

M. Camphyn est allé se plaindre à la gendarmerie.

PUGILAT ET CREPAGE DE CHIGNONS. — Mme Nicolas Caudrelier, rue H. Martin se trouvait sur le pas de sa porte lorsque passa sa belle-fille, Antonia Carré, avec qui elle se prit de querelle. Des injures on passa aux coups. Gifles et coups de griffe furent échangés ; les chignons étaient déjà endommagés, quand les maris des combattantes intervinrent pour les séparer.

Tout cela s'est terminé par un procès-verbal général dressé par la gendarmerie.

**BRUAY**

PREPARATION MILITAIRE. — Le nombre des élèves admis à suivre les cours de la société de préparation militaire l'« Honneur » [illegible] 1909-10 dépassant déjà la centaine, [illegible] a décidé pour ne pas retarder l'instruction de clore la date d'inscription. Toutefois, les jeunes gens des classes 1910 et 1911 qui désirent se faire inscrire, pourront le faire encore mercredi 26 courant, à 7 heures du soir, au siège, école Carnot.

Passé cette date, aucune demande ne sera acceptée.

FOOTBALL. — Dimanche dernier, 16 octobre [illegible] Bruaysienne s'est rencontrée [illegible] match amical avec l'Union [illegible], sur le terrain de cette dernière [illegible].

Après une partie des plus animées, l'U. S. [illegible] de ses principaux [illegible] sortie victorieuse [illegible] par 4 buts contre 2.

CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS. — La [illegible] des Anciens combattants de 1870-71 a tenu sa réunion générale trimestrielle sous la présidence de son dévoué et sympathique président, M. Seulfourt, qui après l'épuisement des questions à l'ordre du jour, qui comportait, notamment, l'allocation de secours à des sociétaires malades, prit la parole pour exhorter les sociétaires valides à accomplir le devoir confraternel en rendant visite aux camarades retenus chez eux par la maladie. Il fit ensuite une causerie sur la fête anniversaire de Mars-la-Tour, causerie [illegible] qui fut écoutée avec émotion par ces vieux braves.

AU FOND. — Fosse 3 [illegible]. — Clovis Pecron, 19 ans, mineur, demeurant rue de [illegible], a eu le pouce serré entre un bois et un rivet.

Fosse 1. — Un caillou tombé d'un mur [illegible] a blessé assez grièvement à la jambe droite le coupeur de mur Joseph Duquenoy, 52 ans, demeurant rue Marmottan, 38.

**HULLUCH**

CHANTECLER EST PARTI. — Des malfaiteurs que la gendarmerie recherche ont pénétré par escalade dans la cour de M. Pollvèche et ont dérobé un superbe coq d'espèce valant 50 francs.

**LOOS-EN-GOHELLE**

AU VOLEUR ! — Sur le carreau de la fosse 15, on a volé un saumon de plomb appartenant à l'entreprise de montage qui travaille à la construction des appareils.

La gendarmerie enquête.

DES COUPS. — En passant en face de chez M. Martin Petit, cultivateur, Oscar Duflot, mineur, qui se rendait à son travail, fut interpellé par ce dernier qui lui demanda où est ça [illegible] ? Et comme le mineur [illegible] ne savait quoi répondre, il le [illegible] et le fit tomber.

Cette violence a valu à Martin Petit un procès-verbal.

**GRENAY**

CHEZ LES COOPERATEURS. — Les membres de la coopérative « La Ruche » sont invités à assister à l'enterrement du [illegible] coopérateur François Hogez, qui aura lieu aujourd'hui lundi à 10 heures du matin.

La société adresse à la famille du défunt ses plus sincères sentiments de condoléance.

**MAZINGARBE**

ETAT-CIVIL DE MAZINGARBE. — *Naissances.* — Fauquembergue Louis, fils de Louis et de Virginie [illegible]. — [illegible] René, fille de [illegible] et de [illegible]. — Pruvost Constant, fils de [illegible] et de [illegible] Hennequet. — Dercourt Noël, fils de Henri et de Virginie Gerbelle. — [illegible] Villette. — Delacter Louis, fils de Louis et de Louise Fenin. — [illegible] Désiré, fils de Isidore et de Louise Mannessier.

*Mariages.* — Deusson Emile et Depret Mathilde. — Armand Henri [illegible] et Mercier Marie.

*Décès.* — Degombe Valentine, 8 ans. — Coulé Emile, 1 mois 18 jours.

Photographie APPAREILS depuis 6 fr. 50 chez *L. MAIRESSE*, 11, rue des Ponts-de-Comines, LILLE.— Télép. 1044

### ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

**BLENDECQUES**

ETAT-CIVIL DE BLENDECQUES. — *Publication de mariage.* — Caron Just Joseph, papetier 26 ans et Macaire Joséphine Marie-Adeline, papetière, 19 ans, Blendecques.

*Décès.* — Duriez Georges-Louis, maçon, Blendecques, célibataire, fils de Henri et de Gautier Louise. — Pruvost Albert, 1 an, fils de Vital et de Mullied Azena.

**ARQUES**

ETAT-CIVIL D'ARQUES. — *Naissances.* — Aquelet Eudoxie, fille de Romain et de Madeleine Nums. — Hilmoine André, fils de Gaston, et d'Alice Lelong. — Ansel Norbert, fils de Norbert et d'Alexia Ansel. — Canu Louis, fils d'Emile et d'Angèle Hénin.

*Publications de mariages.* — Castelain René, maçon et Maquet Jeanne, cristallière, à Arques. — Borrini Natalie, marqueur à Arques et Jourdain Emma, cuisinière, à Séry-les-Mézières.

*Décès.* — Lamal Antoine, 14 ans 1/2.

# TRIBUNE MINIERE

## Rapports de Délégués mineurs

### Aux mines de Lens

FOSSE NUMERO 12. — Rapport du délégué mineur Rémy :

Avisé qu'un accident était survenu au sommet du beurtia numéro 1251, à Derlémacker Victor, herscheur, j'ai interrogé le blessé. De ses déclarations, il résulte que Derlémacker était occupé comme receveur en haut du beurtia, en tirant une berline de terres hors de la cage, l'une des roues du véhicule lui écrasa le gros orteil du pied gauche. Le témoin Chivot Emile me confirme les dires du blessé.

D'après mon enquête, je constate que l'avant-cœur est placé en pente inverse et que pour tirer les berlines hors de la cage, les receveurs sont obligés de faire de violents efforts. Je pense que si l'avant-cœur était rabaissé et mis de niveau les berlines sortiraient plus facilement de la cage et on éviterait ainsi le retour de semblables accidents.